Rapport d'activité 2008

Table des matières

I. ACCUEIL 24H/24	3
1.1. Introduction	3
1.2. La permanence téléphonique et d'accueil	3
1.3. L'accueil de nuit	4
1.4. Les interventions	8
1.4.1. Les interventions de premier accueil	8
1.4.2. Les interventions suivies d'un dossier d'accompagnement	9
1.4.3. Analyse des problématiques	11
II. LES PROJETS LIÉS A LA THÉMATIQUE DU "LIEU DE VIE"	13
2.1. Le Service Étude	13
2.1.1. Un projet dans l'ère du temps	13
2.1.2. Un nouvelle équipe, un nouveau projet	13
2.1.3. Deux écoles, deux projets	14
2.3. Les Mineurs Etrangers Non-Accompagnés	15
2.3.1. Les MENA: Un public en expansion, des réponses institutionnelles insuffisantes	15
2.3.2.Des politiques inadaptées aux réalités, des jeunes laissés pour compte	15
2.3.3. Une formation continue : des problématiques qui évoluent	16
2.3.4. 2009 : Des perspectives d'action	16
2.4. Le projet FUGUE	16
2.5. Flageystival	17
2.5.1. Réalisation du projet	18
2.5.2. Les difficultés rencontrées	18
2.6. Les Sans-papiers : action de solidarité	18
2.7. Bruxellois en classe(s) : la dualité dans l'enseignement bruxellois	19
2.8. Action "Cartes mentales" : les jeunes Bruxellois et la mobilité	20
III PERSPECTIVES 2009	20

I. ACCUEIL 24H/24

1.1. Introduction

La spécificité essentielle de notre association est de pouvoir offrir aux jeunes et à leur entourage une disponibilité et un suivi pour travailler les situations, en particulier celles de crise dont une prise en charge en urgence est nécessaire.

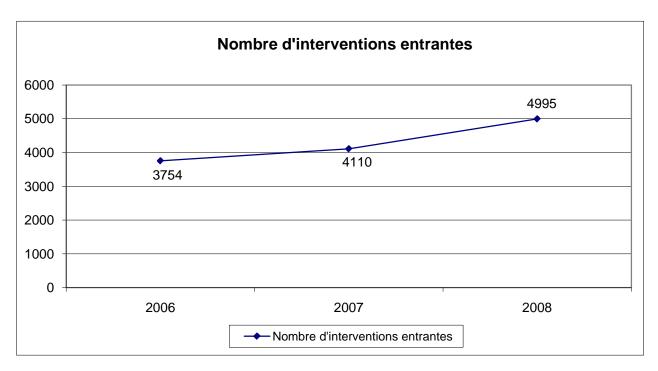
Pour répondre à cette caractéristique, nous disposons de deux outils : la permanence téléphonique et d'accueil ainsi que l'hébergement de nuit.

1.2. La permanence téléphonique et d'accueil

Pôle névralgique de l'institution, la permanence permet à toute personne d'être entendue et/ou reçue sans rendez-vous et dans l'immédiat.

L'analyse des interventions « entrantes » permet de rendre compte de l'importance de cette permanence. Nous entendons, par ces termes, toutes les démarches (téléphoniques ou d'accueil) des personnes vers notre service.

En 2008, 4995 interventions « entrantes » ont été répertoriées, soit une **augmentation de 21,5%** par rapport à l'année 2007.



L'ensemble de ces interventions se répartit comme suit : 55 % d'appels téléphoniques et 45% de visites. Ces contacts peuvent aller de la simple information à des entretiens individuels nécessitant des démarches ou encore des médiations.

L'analyse de la répartition des interventions met en évidence l'importance du fonctionnement continu de notre service : **Presque une personne sur deux vient à SOS Jeunes en dehors des heures dites « ouvrables »** (par « heures d'ouverture», nous entendons la plage 9H00 – 17H00, du lundi au vendredi, hors jours fériés).

Nous constatons également que 40,6% des interventions se font soit en semaine après 17H00, soit le week-end.

	Heures d'ouverture		Heures de fermeture		Total	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Visites	1191	53,00%	1057	47,00%	2248	100
Appels	1777	64,70%	970	35,30%	2747	100
Total	2968	59,40%	2027	40,60%	4995	100

Ici aussi, nous remarquons une augmentation de l'activité hors « heures ouvrables », en effet, elle est de 40,6% en 2008 et était de 33% en 2007.

1.3. L'accueil de nuit

Deuxième pôle essentiel de notre institution, la structure d'accueil de nuit est composée de quatre lits (deux pour les garçons et deux pour les filles) et permet de loger des jeunes arrivant en pleine nuit ou de mettre en place avec certains d'entre eux, pour qui une prise de distance face à une situation conflictuelle est nécessaire, un travail d'accompagnement soutenu. Enfin, cet outil nous permet de répondre aux besoins de sécurité physiques et psychologiques de jeunes qui, sinon, se retrouveraient à la rue.

En 2008, nous avons enregistré **480 demandes d'hébergement, soit une augmentation de 23,1%** par rapport à l'année 2006. Sur l'ensemble de ces sollicitations, 213 ont abouti à un accueil de nuit contrairement aux 267 autres demandes.

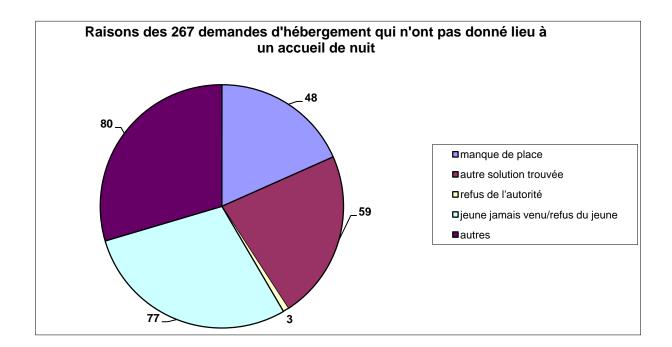
Les raisons pour ces dernières sont les suivantes :

- Dans 48 des cas, les quatre lits étaient déjà occupés ;
- Dans 59 des cas, une autre solution a finalement été trouvée pour le jeune (retour en famille, solution dans la famille élargie ou le réseau, place dans une institution, etc.) ;
- Dans 77 des cas, soit le jeune ne s'est jamais présenté à SOS jeunes, soit il a refusé
 l'hébergement (si, par exemple, la demande est formulée par une tierce personne);

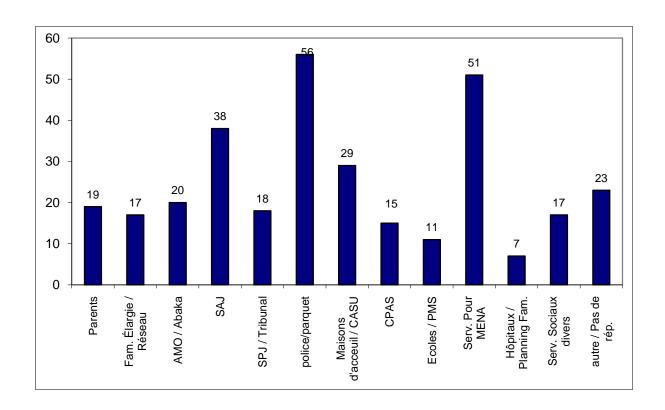
- Dans 80 des cas, les causes sont autres :
 - o problèmes de comportement du jeune ou non adéquation par rapport à la dynamique avec les jeunes déjà accueillis,
 - o raisons liées à l'âge,
 - o demandes faites suite à une méconnaissance de ce que nous proposons (demande d'accueil à long terme, demande mandatée, etc.),
 - o demande de « dépannage » pur sans aucun travail en attendant que les instances mandantes trouvent une place en institution.

Le nombre s'élève à 14 pour les deux premiers points et est de 66 pour les demandes hors cadre.

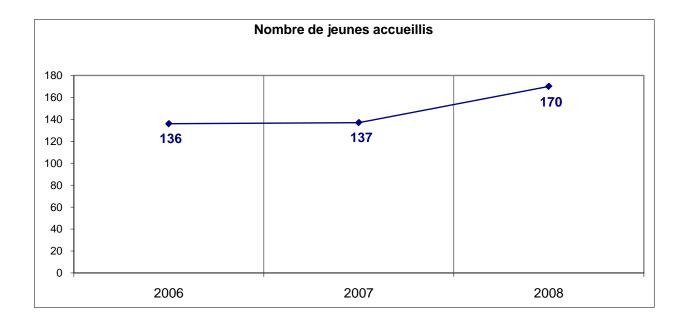
• Enfin, dans 3 des cas, nous faisons face à un refus des parents ou de toute autre personne ayant autorité sur le mineur (tuteur, magistrat, etc.).



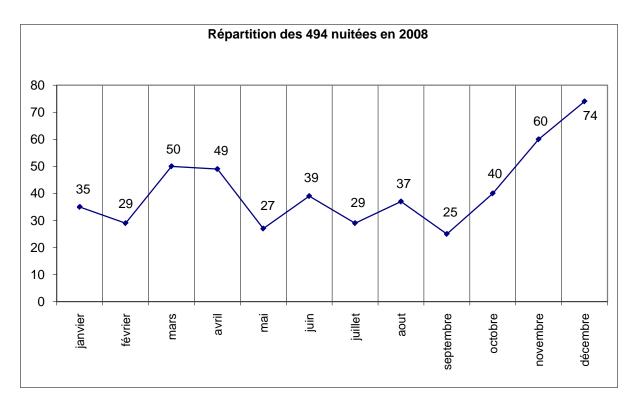
Un jeune sur trois (159 sur 480 demandes) fait la demande par lui-même, sans l'intervention d'un tiers. Dans les autres cas, les intermédiaires principaux sont : la police, les services spécialisés pour les Mineurs Etrangers Non Accompagnés (Service Tutelle, tuteurs, Résidentiels, services sociaux spécialisés) et les SAJ (principalement celui de Bruxelles).



En 2008, nous notons une augmentation significative du nombre de jeunes hébergés : nous avons accueilli 92 filles et 78 garçons, soit un total de **170 jeunes**.



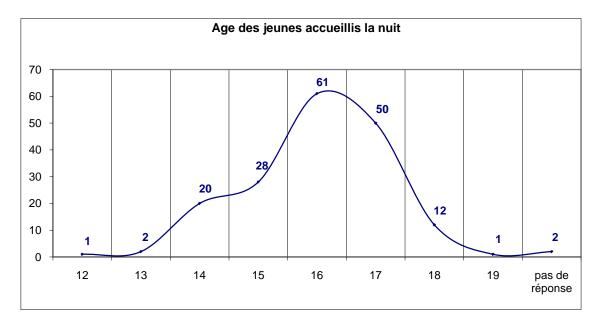
L'ensemble de ces accueils se traduit par **un total de 494 nuitées**, soit une moyenne de 3,3 nuits pour les filles et de 2,5 pour les garçons.



Nous constatons clairement une augmentation des accueils pour les trois derniers mois de l'année. Ceci peut notamment s'expliquer par :

- Une demande massive d'accueil pour des MENA en fin d'année
- Un changement dans l'orientation pédagogique opéré au cours du dernier trimestre

Terminons enfin par une donnée statistique qui reste stable d'une année à l'autre : l'âge des jeunes. Comme précédemment, les jeunes âgés de 16 et 17 ans sont les plus représentés par l'accueil de nuit (en moyenne : plus de 6 jeunes sur 10).



1.4. Les interventions

En 2008, nous sommes intervenus pour **447 situations différentes** par rapport à l'année précédente (462 situations).

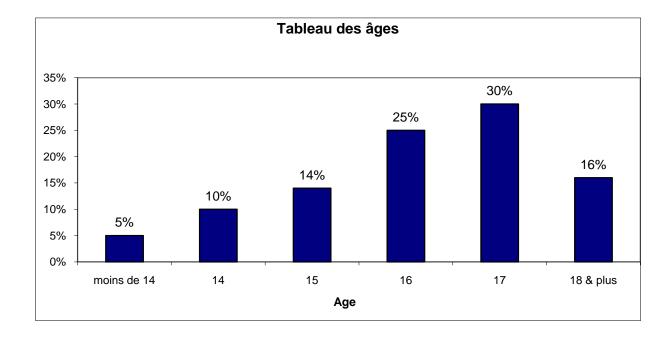
L'ensemble se décline de la façon suivante :

- 160 interventions de premier accueil ;
- 287 interventions ayant donné lieu à un dossier d'accompagnement.

1.4.1. Les interventions de premier accueil

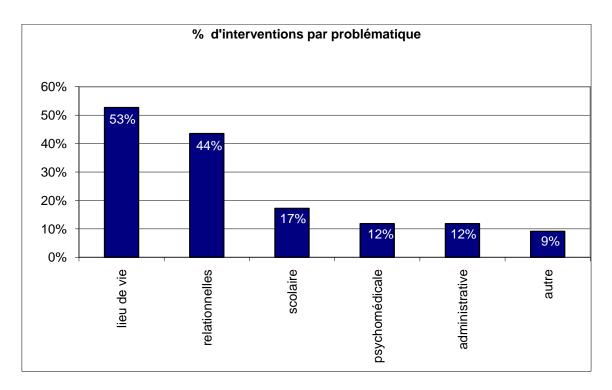
Ces 160 interventions rendent compte des demandes de soutien qui n'aboutissent pas à l'ouverture d'un dossier d'accompagnement. Elles correspondent à des nécessités d'écoute, d'information, des "petites" démarches immédiates. Concrètement, il s'agit de toutes les interventions, sous forme d'appels téléphoniques, de visites dans nos locaux et de mails, de moins d'un jour. Leur durée varie d'une dizaine de minutes (pour une demande d'information) à plusieurs heures (une recherche scolaire par exemple).

Ces interventions de premier accueil concernaient quasiment autant de filles (49%) que de garçons (51%). Les bénéficiaires avaient de 6 à 20 ans. Toutefois, plus de 84% des cas concernaient des mineurs d'âge et 55% de jeunes âgés de 16 et 17 ans.



Les difficultés évoquées étaient surtout :

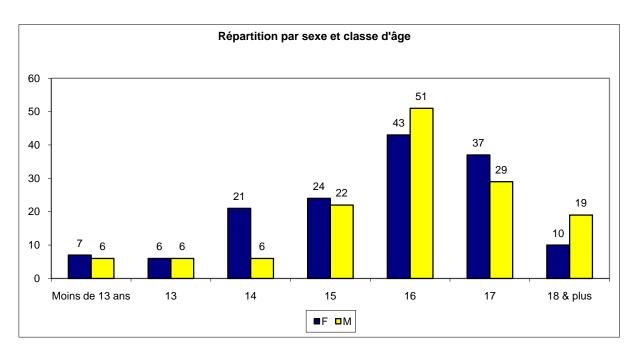
- liées au **lieu de vie :** désir de quitter la maison, pas de solution d'hébergement après un placement, fugues, exclusions familiales ou institutionnelles, etc.
- relationnelles : tension avec les parents ou tuteurs légaux, au sein de la fratrie ou encore avec les intervenants d'institutions de placement.
- scolaires : recherche d'école ou de formation, questions liées à des recours, etc.
- psycho-médicale: questions liées à la sexualité, à la toxicomanie, sentiment de solitude, pensées suicidaires.
- administratives: aide à la compréhension de certains documents administratifs, questions liées aux allocations familiales, à la mutuelle, à l'emploi, etc.



Enfin, ce premier travail d'accueil nécessite une écoute et une clarification de la situation et de la demande. Nous cherchons avec la personne les ressources dont elle disposerait, les services spécialisés et/ou de proximité qui pourraient la soutenir. Dans d'autres cas, ces interventions donnent lieu à des petites démarches (contacts téléphoniques avec des tiers, accompagnement à l'extérieur, etc.) ponctuelles.

1.4.2. Les interventions suivies d'un dossier d'accompagnement

Les 287 situations nécessitant un accompagnement plus conséquent mènent à l'ouverture de dossiers. La durée d'intervention est très variable et s'échelonne de quelques jours à plusieurs mois (voire années). En 2008, nous avons accompagné 148 filles (51,6%) et 139 garçons (48,4%). 206 jeunes se situent dans la tranche d'âge 15-17 ans.

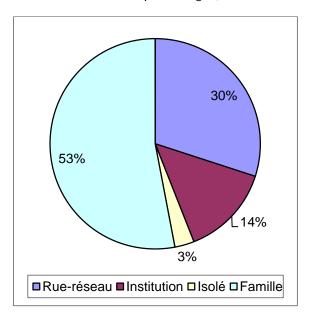


En terme du lieu de vie des jeunes rencontrés :

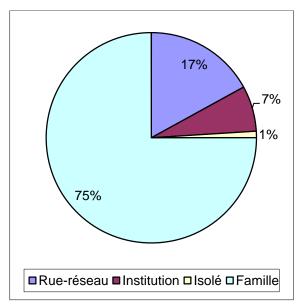
- 66% vivaient en famille ;
- 24% vivaient dans leur réseau, voire dans la rue (ce pourcentage est d'autant plus inquiétant qu'il est en augmentation par rapport aux années précédentes où nous tournions autour des 10%) ;
- 10% étaient en institution ou placés en famille d'accueil.

Comme nous le montrent les tableaux ci-dessous, cette variable diffère selon le sexe :

Lieux de vie pour les garçons



Lieux de vie pour les filles



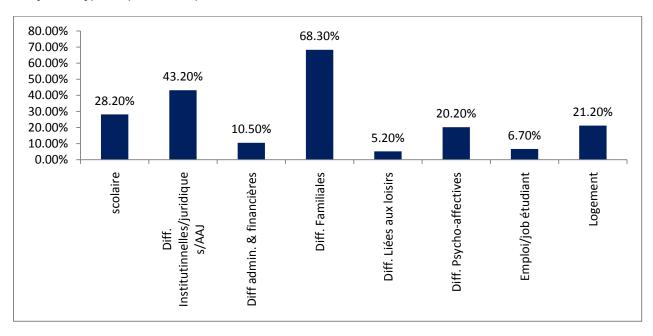
A noter que concernant les Mena, plus de 55% vivaient dans la rue ou dans leur réseau.

47 mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont été suivis par SOS Jeunes. Il s'agit majoritairement de garçons puisque ceux-ci sont au nombre de 40 pour 7 filles.

38 de ces jeunes étaient âgés de 16 et 17 ans. Si certaines interventions concernent des mineurs à peine arrivés en Belgique, force est de constater que nous rencontrons aussi de plus en plus de Mena qui quittent volontairement le réseau FedAsil ou qui sont exclus de celui-ci. De ce fait, ces jeunes sont amenés à se débrouiller seuls (ou dans un réseau souvent peu sécurisant) et à vivre sous une marginalisation de plus en plus importante.

1.4.3. Analyse des problématiques

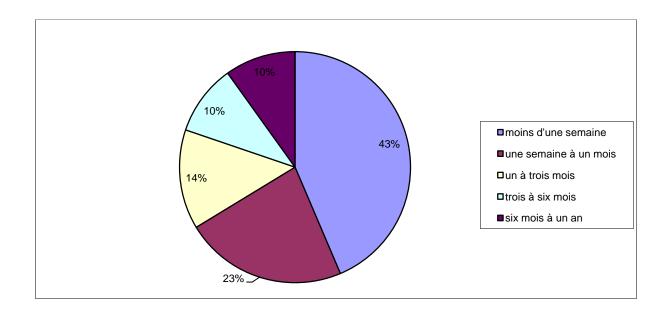
Analyse du type de problématiques traitées en 2008 :



- La thématique scolaire reprend les recherches d'école, d'option scolaire et de stage, les exclusions scolaires, les cours de remédiation, l'absentéisme et le décrochage, les demandes de recours, les questions liées à la violence (racket, etc.)
- La thématique « difficultés institutionnelles, juridiques et relatives à l'Aide à la Jeunesse en général » concerne les difficultés d'accompagnement et de collaboration avec le SAJ/SPJ/TJ, la recherche d'un avocat, les accompagnements liés aux fugues ou exclusions institutionnelles, le soutien en cas de placement en résidentiel mandaté, le soutien des MENA, etc.
- La thématique « aide administrative et financière » reprend le soutien dans les démarches avec le CPAS, l'aide administrative, l'aide matérielle en cas d'urgence, etc.
- La thématique familiale relève des conflits familiaux, du soutien en cas de fugue ou d'exclusion, du soutien à la parentalité, des situations de maltraitance ou d'abus sexuels, etc.

- La thématique liée aux loisirs tient compte de la recherche d'activités, de camps de vacances, de sorties culturelles, etc.
- La thématique psycho-affective vise les difficultés liées aux assuétudes, les accompagnements de jeunes filles en état de grossesse (désirée ou non), les envies suicidaires, le soutien dans le besoin d'une aide médicale urgente, etc.
- La thématique « emploi » reprend la recherche de travail, l'aide dans l'écriture de CV, l'accompagnement de la personne vers les institutions telles que Actiris, etc.
- La thématique « logement » concerne l'accompagnement dans la recherche d'un appartement, d'un logement d'urgence, l'aide dans les questions plus administratives (signature de bail, etc.), le soutien en cas de conflit « locataire propriétaire », etc.

Enfin, voici un graphique représentant les durées d'accompagnement en 2008 :



II. LES PROJETS LIÉS A LA THÉMATIQUE DU "LIEU DE VIE"

2.1. Le Service Étude

Comment initier la pédagogie par projet au sein d'établissements scolaires dits à "discrimination positive" ?

2.1.1. Un projet dans l'ère du temps

Depuis la communautarisation de l'enseignement en Belgique à la fin des années 80, la question scolaire reste un point épineux pour les pouvoirs publics. Suite aux fameuses enquêtes PISA qui ont pointé du doigt la médiocrité de la qualité de l'enseignement en Communauté française, les politiques ont tenté par le biais de lois et de décrets d'insuffler une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires. D'où l'émergence de décisions aussi contrastées telles que la création d'écoles de caïds (Ministre Hazette en 2004), le Décret Inscriptions (Ministre Arena en 2007) ou le Décret Mixité Sociale (Ministre Dupont en 2008). Ces politiques n'ont en rien amélioré la situation de l'Enseignement Secondaire et étaient surtout adressées pour l'essentiel aux écoles dites à discrimination positive.

Pour arriver à faire émerger au sein de ces établissements scolaires une nouvelle dynamique, pour proposer aux enseignants de transmettre autrement et aux élèves d'avoir envie d'apprendre, certains acteurs associatifs ont eu l'idée de créer un partenariat avec les écoles afin d'initier ensemble un certain nombre de projets.

Le Service Étude (en anglais Service-Learning) fait partie de ces projets innovants qui ont pour objectif premier de « tenter de redynamiser l'enseignement traditionnel en y insufflant une dimension citoyenne et solidaire ; celle-ci générant elle-même de nouveaux apprentissages scolaires. Cette méthode se concrétise par l'élaboration de projets de classe, en partenariat étroit avec les professeurs concernés. La particularité du Service Etude est qu'il n'offre pas de modèle d'activité bien construit ».

2.1.2. Un nouvelle équipe, un nouveau projet

Avec la reprise du projet Service Étude au sein de SOS Jeunes en janvier 2008, une nouvelle équipe s'est constituée. En amont, il a semblé pertinent de questionner les personnes initiatrices du projet et de prendre connaissance des précédents rapports d'activité : s'inspirer des expériences du passé pour construire celles à venir. L'objectif est de mêler les apprentissages scolaires à un service à la collectivité, énoncé global des tenants et aboutissant du Service Étude.

Cependant, dans le travail social, passer d'un concept théorique à une pratique quotidienne n'est pas si simple, surtout lorsque nous travaillons avec des établissements scolaires où les enseignants développent une certaine résistance face au changement. Avec l'arrivée de deux nouvelles personnes à la tête du projet, ils se sont vus contraints de redéfinir leurs attentes.

2.1.3. Deux écoles, deux projets

En 2008, le Service Étude s'est étalé sur deux périodes : de janvier à juin et de septembre à décembre. Face à une absence de direction, la première était donc ponctuée par une prise en main autonome du projet. Dès le début de la seconde période, un nouveau directeur est entré en fonction et le Service Étude a pu s'inscrire dans une certaine continuité grâce à des moyens financiers renforcés.

Pour revenir à la période de janvier à juin, le Service Étude a collaboré avec deux établissements scolaires de la commune d'Ixelles : le Centre scolaire Eperonniers-Mercelis et l'Athénée Royal d'Ixelles. Deux écoles, deux réalités différentes. Au Centre scolaire, les enseignants avec lesquels nous avons travaillé, avaient déjà quelques idées concernant les projets qu'ils souhaitaient développer durant le second semestre comme la pièce de théâtre *consomme.com*, l'opération *Thermos* et le projet *Action-Aventure*. Notre rôle était donc assez passif. De plus, certains enseignants, pour formuler une demande, passaient plus facilement par la direction, espérant que celle-ci réponde favorablement à un certain nombre de leurs requêtes telles que la location de car. Au fur et à mesure, le Service Étude a pris de l'assurance et a pu initier, au final et malgré le peu de temps restant, quelques projets au sein de l'établissement (animation sur la drogue, matinée sur la diversité culturelle, rencontre sportive entre les jeunes de l'école et des MENA.)

En revanche, à l'Athénée Royal, le préfet de l'école nous a d'abord imposé la classe d'élèves avec laquelle travailler (la 3ème professionnelle vente). Ensuite, comme aucun projet de classe n'était défini, nous avons dû trouver des relais dès le départ au sein des enseignants, ce qui a retardé notre mise en place. Nous avons voulu donner aux jeunes de cette classe la possibilité d'être moteur d'initiatives dans leur école (écriture d'un scénario sur son histoire). L'organisation d'une opération Thermos a également eu lieu ainsi qu'une journée en partenariat avec la CNAP sur les questions de citoyenneté.

Concernant la deuxième partie de l'année, nous avons bien démarré avec le Centre scolaire Eperonniers-Mercelis et ce pour plusieurs raisons : vu que notre travail cible principalement les élèves du second degré, il nous est plus facile d'entrer en contact avec les enseignants et la direction de l'établissement prend souvent les devants en nous contactant dès la rentrée scolaire. Par contre, travailler avec l'Athénée Royal s'est avéré plus compliqué. La direction de SOS Jeunes – Quartier Libre et celle de l'école se sont rencontrées trois fois uniquement durant leur second semestre pour réfléchir sur le contenu même des activités ainsi que du groupe cible avec lequel travailler. De même qu'il a fallu trouver des professeurs relais avec qui nous pouvions mettre en place un certain nombre de projets.

2.3. Les Mineurs Etrangers Non-Accompagnés

2.3.1. Les MENA : Un public en expansion, des réponses institutionnelles insuffisantes.

Tout au long de l'année 2008, plus particulièrement durant ses derniers mois, nous avons pu constater une nette augmentation de demandes provenant de ces jeunes. En effet, les services subsidiés par l'État fédéral censés leur venir en aide se voient submergés par des adolescents arrivant en Belgique sans représentants légaux. Un grand nombre d'entre eux ne remplissent pas les conditions permettant d'introduire une demande d'asile. Ce sont principalement ces mineurs, très marginalisés, que nous accompagnons.

Les différents centres d'accueil manquent cruellement de lits. Ce constat est le même, de manière générale, dans les structures « d'urgence » de l'aide à la jeunesse.

2.3.2.Des politiques inadaptées aux réalités, des jeunes laissés pour compte.

Nous remarquons que nombre de ces jeunes sont tout à fait livrés à eux-mêmes et ont parfois enduré de nombreux mois de débrouille dans la rue.

De nouveaux pays ont récemment intégré l'espace européen, comme par exemple la Bulgarie, ou encore la Roumanie. Des enfants provenant de ces pays arrivent quotidiennement seuls sur le territoire belge et n'ont pas droit à une aide leur permettant une intégration digne. Ils ne se voient pas octroyer l'aide d'un tuteur, comme c'est le cas pour les mineurs non ressortissants de l'espace européen.

Nous constatons également que, depuis plusieurs années, les mécanismes d'identification des MENA restent non fiables. Des techniques désuètes et inadaptées, comme le test osseux, constituent des pratiques qui peuvent remettre en cause la véracité des propos d'un jeune mineur exilé. De plus, aucune des règles communes ne permet la contestation des dites preuves.

La Belgique, encore une fois, reste souvent à la traîne en appliquant, de façon très interprétative, la convention générale des droits de l'enfant. Nous pensons aux rétentions insoutenables des MENA possibles durant 48 heures et au nombre d'enfants détenus dans les centres fermés. Les droits à l'éducation et aux loisirs adaptés à leurs âges n'étant, de ce fait, pas respectés.

De nombreuses incohérences de ce type persistent. Nous tentons d'y apporter des modifications par notre présence en tant que membres actifs à la plate-forme « Mineurs en exil ». Nous participons de ce fait à un processus responsable et militant visant à interpeller légitimement les instances politiques compétentes. Nous nous sommes également impliqués dans différents lieux où se rencontrent les institutions formant le réseau d'aide aux MENA.

2.3.3. Une formation continue : des problématiques qui évoluent.

Nous sommes soucieux de constamment nous former et parfaire nos connaissances des législations en la matière.

Il nous semble essentiel d'informer avec pertinence ces jeunes qui viennent solliciter notre aide, mais également de les soutenir dans leurs démarches. Nous avons, pour ce faire, rencontré quantité de services FedAsil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique) et d'autres associations qui hébergent et accompagnent ces jeunes. De nombreuses rencontres ont permis à notre équipe de clarifier les actions des autres services afin d'améliorer la communication et le travail. Nous constatons que beaucoup de jeunes sont littéralement renvoyés d'une institution à une autre, ce qui crée naturellement, chez eux, découragement et désintérêt. Ces confrontations nous ont permis d'envisager des collaborations et de penser de concert aux difficultés pratiques et/ou globales vécues par ces adolescents.

2.3.4. 2009: Des perspectives d'action

Conscients des réalités insoutenables que vivent des jeunes qui frappent quotidiennement à notre porte, nous nous devons d'y être attentifs et porteurs d'une action qui entend répondre à un « mieux être », et surtout au respect de leurs droits.

C'est pourquoi, nous comptons élargir la visibilité de notre institution au sein du paysage associatif ayant pour mission l'aide aux mineurs étrangers non-accompagnés. Nous désirons maintenir une persistance participative dans les lieux de concertation émanant du secteur et porter davantage les constats au sujet du travail de terrain aux responsables politiques.

2.4. Le projet FUGUE

Le projet "fugue" rentre dans sa quatrième année de fonctionnement depuis la réponse à l'appel à projet de la fondation roi Baudouin sur ce phénomène.

Ces quelques années nous ont permis de remplir les missions suivantes :

- Favoriser la connaissance du réseau institutionnel qualifié pour répondre à ce type de problèmes ;
- Favoriser l'aide préventive en évitant l'aggravation de la situation : permettre aux jeunes concernés par la fugue d'avoir une première écoute, des conseils et informations sur les services qui pourraient leur venir en aide.
- Favoriser une meilleure information concernant cette problématique, et ce pour toute personne confrontée de près ou de loin à cette question.

Sur le plan statistique, le site connaît une croissance linéaire depuis sa création. Le nombre de

visiteurs est passé de 25 par jour en 2005 à 35 en 2008. Soit plus ou moins 13 000 visites sur cette année. Ces statistiques confirment l'opportunité de la pérennité d'un tel site.

A travers les différentes demandes d'animations, d'interviews, de présentation, d'information, le projet a acquis une certaine notoriété et reconnaissance sur le phénomène de la fugue et des ruptures.

Notre module questions/ réponses nous a permis d'identifier des demandes importantes venant des parents et/ou personnes extérieures concernant des informations théoriques et pratiques sur le sujet. Ces demandes nous sont régulièrement relayées dans le cadre de nos interventions individuelles à SOS Jeunes.

Face à ces constats, nous avons décidé de mettre en place une brochure sur la gestion de la fugue, projet en phase d'écriture et à finaliser pour octobre 2009. Les objectifs sont :

- donner des indications quant aux démarches à entreprendre face à ces situations délicates
- comment aborder son enfant pendant et après sa fugue
- comment éviter qu'une telle situation se reproduise

En parallèle, un projet de jeux de société sera également réalisé afin de renforcer le caractère interactif du site.

2.5. Flageystival

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle place Flagey, SOS Jeunes-Quartier Libre a participé au 'Flageystival', événement qui s'est tenu du 5 au 12 juillet 2008 ; l'opportunité pour nous de contribuer à la création d'un village associatif et de mettre à la disposition du public, notamment des jeunes, via des stands d'information, la documentation concernant les différentes associations participantes.

Les **objectifs** poursuivis se déclinaient de diverses manières :

- la promotion des services de l'aide à la jeunesse (SOS Jeunes-Quartier Libre, Abaka, Promo Jeunes, Synergie 14, Dynamo ASBL et International, la Maison des Jeunes XL'J, Same-Same, Solidarcité, Cemo)
- la cohésion des associations sous un axe multidimensionnel
- le développement de liens solides entre les personnes du village et les organisateurs du projet
- un ancrage de l'initiative dans la politique associative
- la mise en place d'activités culturelles, artistiques, éducatives et de loisirs (concerts, spectacles de danse, jeux de bois, vente de pâtisseries) afin d'entrer en contact avec la jeune population ciblée
- des échanges respectueux dans un esprit de citoyenneté réciproque : respect de la population locale, des partenaires et des lieux.
- le tout sur une base de développement dynamique durable.

Expérience réussie et par conséquent à renouveler pour ce premier village associatif de par sa pertinence.

2.5.1. Réalisation du projet

Les habitants d'Ixelles étaient invités à participer au "Flageystival", événement organisé par l'équipe de coordination du Flagey. La commune et divers sponsors ont en grande partie financé cette manifestation. Suite au manque conséquent d'informations concernant cet appel à projet au sein de la plupart des associations implantées à Ixelles, SOS Jeunes a pris l'initiative d'en inviter d'autres, voisines, à se réunir pour intégrer le festival sous le statut de "Village d'associations".

Les jeunes fréquentant les associations participantes ont également été conviés. Il s'agissait de les rendre acteurs et de les valoriser durant cette démarche. En amont, des réunions destinées à les préparer et à les responsabiliser se sont régulièrement tenues au sein des bâtiments de SOS Jeunes, de l'asbl Cemo et de Synergie 14.

2.5.2. Les difficultés rencontrées

L'installation du "Village associatif" s'est avérée quelque peu compliquée le lundi. L'idéal aurait été d'avoir un temps de préparation plus conséquent et donc plus efficace au bon fonctionnement du projet. Le mardi, jour de l'ouverture du village, fut le plus intéressant grâce notamment aux spectacles. Malheureusement, pour cause de mauvais temps le mercredi, les concerts ont été annulés et les stands ont fermé plus tôt. Un autre obstacle de poids fut les négociations entreprises avec le café Belga, implanté sur la place, dont les exigences tendaient à contrarier la présence d'associations spécialement pendant ce festival, pour eux, « lucratif ».

A noter toutefois une grande implication et motivation de la part des jeunes de SOS Jeunes-Quartier Libre. L'équipe a été très touchée par les moyens qu'ils ont mis à disposition pour concrétiser ce projet.

2.6. Les Sans-papiers : action de solidarité

En novembre 2008, 800 Sans-papiers ont été expulsés des bâtiments d'Electrabel (sur la Chaussée d'Ixelles). Cette action a conduit ces personnes à occuper le hall des sports de l'université libre de Bruxelles. L'équipe de SOS Jeunes-Quartier Libre, pour la cause, s'est inscrite dans une action de solidarité afin de proposer diverses animations telles que des visites sur le site de l'ULB. Avec l'aide d'autres associations, nous avons constitué un groupe d'entraide et par ce biais organisé des activités (Saint-Nicolas, Noël, petits déjeuners, etc.) pour soutenir moralement et matériellement les Sanspapiers. Expérience enrichissante, des liens se sont tissés avec les occupants. Nous avons également planifié des rencontres avec des représentants sans-papiers d'autres occupations.

Pour revenir au groupe de soutien, nous avons proposé une coordination tournante "inter-associations" afin d'éviter un fléchissement de ce soutien aux Sans-papiers et d'autre part d'étendre le réseau de solidarité. Et pour cause, nous sommes dans le devoir par notre fonction de ne pas fermer les yeux face à cette réalité.

2.7. Bruxellois en classe(s) : la dualité dans l'enseignement bruxellois

SOS Jeunes - Quartier Libre collabore avec le collectif « Former pour Emanciper » à la promotion d'un reportage sur les inégalités sociales et pédagogiques observées dans le système scolaire bruxellois. Intitulé «Bruxellois en classe(s)», ce film interroge une série d'experts de l'éducation en Communauté française ainsi que leurs acteurs principaux : des élèves, des parents et des professeurs. En ressort un point de vue diversifié intégrant à la fois le rôle des institutions et des politiques éducatives, les trajectoires et aspirations d'élèves (d'origine étrangère ou pas), le rôle de leurs parents et la situation de quasi-marché entre les établissements scolaires.

Grâce au soutien financier du CAAJ de Bruxelles et à l'accompagnement méthodologique d'Andréa Réa – directeur du Germe ULB –, un dossier pédagogique est en cours de réalisation et sera fini pour septembre 2009. Ce dossier repose sur deux grandes bases. La première consiste en une large introduction théorique sur les thèmes mis en évidence dans le documentaire. La seconde met en perspective les différents points de vue des acteurs du système éducatif francophone. SOS Jeunes-Quartier Libre et « Former pour Emanciper » souhaitent proposer aux écoles une animation autour de la question des inégalités sociales dans notre système scolaire.

- « Bruxellois en classe(s) » se veut, avant tout, un outil pédagogique qui permettrait de créer le débat sur la question scolaire qui est, nous pouvons l'avancer, un réel imbroglio pour les jeunes, les parents, les enseignants et les politiques. Pour ce faire, ce documentaire poursuit quatre objectifs :
- 1. Sensibiliser un public large sur les inégalités sociales dans l'enseignement bruxellois. Parmi les chercheurs, l'origine sociale est largement reconnue comme le facteur déterminant pour la réussite scolaire. Cependant, dans le débat public, les facteurs les plus cités sont plutôt individuels ou culturels.
- 2. Conscientiser les jeunes sur les problèmes qu'ils vivent au niveau de l'enseignement. Ceux-ci ne sont pas que la conséquence de choix ou d'efforts individuels. La responsabilité n'est pas seulement d'ordre individuel ; il existe aussi des mécanismes sociaux et collectifs qui sont à la base de cette (et leur) situation.
- 3. Stimuler les jeunes et les différentes couches de la population concernées par cette problématique afin de prendre des initiatives efficaces contre ces inégalités sociales.

4. Initier un large débat sur l'objectif de la démocratisation des études et la promotion sociale par l'école : principe essentiel de la démocratie mais qui dans la réalité est encore très largement en panne de réussite.

2.8. Action "Cartes mentales" : les jeunes Bruxellois et la mobilité

En collaboration avec l'AMO Samarcande, l' Inter-Environnement Bruxelles, l'ULB et un journaliste indépendant, SOS Jeunes – Quartier Libre a participé à une recherche-action dont l'objectif était d'appréhender les problèmes de mobilité des jeunes dans la ville.

L'action « Cartes mentales » a eu lieu en mai 2008. Un bus a été affrété pour parcourir plusieurs quartiers concernés par la recherche-action. Par la suite, une brochure a été éditée et reprenait les différentes cartes mentales dessinées par des jeunes. Chacun était invité à exprimer ses représentations spatiales de la ville d'après ses connaissances et ses centres d'intérêt. Les repères utilisés étaient les stations de métro. Ce travail a permis de noter des différences entre les jeunes de quartiers bruxellois (Anderlecht, Etterbeek, Woluwe St Pierre). Petit bémol : les travailleurs sociaux et culturels ont tiré des conclusions trop rapides. En effet, déduire sur base de ces cartes que des jeunes souffrent d'un problème de mobilité et d'un déficit culturel est un discours réducteur (article du Monde Diplomatique août 2008).

L'action s'est poursuivie en 2009 par l'organisation du jeu Bruxelles X, toujours en collaboration avec Samarcande. Nous y reviendrons dans le rapport d'activité 2009.

III PERSPECTIVES 2009

L'année 2008 s'est donc terminée avec des perspectives encourageantes : augmentation du travail d'accueil et renforcement significatif du Service Étude.

Pour 2009, il nous semble que les sept priorités suivantes doivent être développées.

1/ Renforcement du travail individuel et de l'accueil de nuit

La tendance observée en fin d'année doit se confirmer tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'augmentation de l'accueil chez SOS Jeunes pose en effet plusieurs questions : comment gérer une durée plus longue d'accueil de nuit qui induit une plus grande présence éducative notamment lors du travail informel ? Quels outils et méthodes faut-il développer concernant l'accueil de jeunes en errance ? Comment améliorer le travail de collaboration avec le réseau ?

2/ Attention particulière sur la réflexion sur le travail

Il paraît capital de mener davantage de réflexions pédagogiques lors des réunions d'équipe (toxicomanie, accueil informel, organisation plus formelle des relais jour/nuit, la conditionnalité de l'aide, la question scolaire, etc.). Pour ce faire, des réunions avec des intervenants extérieurs et des conseils pédagogiques seront organisés.

3/ Mise en place de modules de formation collective

Plusieurs formations collectives sont programmées en 2009, dont la plus importante est la formation en thérapie brève. 13 séances de 3 h sont programmées, dont 8 se dérouleront en 2009. L'objectif est d'améliorer la méthode sur le travail individuel et de pouvoir créer des outils communs d'intervention.

4/ Augmentation des actions concernant les MENA

L'accueil des MENA ne cessant d'accroître, nous mettrons l'accent en 2009 sur le développement du travail individuel et sur le positionnement de SOS Jeunes dans un réseau.

5/ Poursuite du Service Étude

Ayant bénéficié d'une augmentation importante de moyens financiers en 2008, le service continuera ses activités en 2009 dans plusieurs écoles. Néanmoins, d'après un courrier de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, la subvention sera réduite pour 2009 et 2010 (20.000€). Nous avons eu un engagement oral du Ministre de l'Enseignement Obligatoire pour l'octroi de 20.000€, ce qui porterait la subvention totale à 40.000€.

6/ Projet "FUGUE"

Une brochure destinée aux parents sera créée et publiée en 2009. Elle représente la continuité du projet web développé depuis plusieurs années.

7/ Axe 18/25 ans

Nous constatons, quotidiennement, un manque important dans l'accompagnement des jeunes adultes. En effet, le créneau des 18/25 ans est insuffisamment développé. Nous avons donc la volonté de pouvoir poursuivre un travail avec ce public-là. Nous pensons à un accompagnement intégrant les dimensions d'insertion sociale, professionnelle et de logement. Ce travail est construit actuellement en partenariat avec ABAKA.